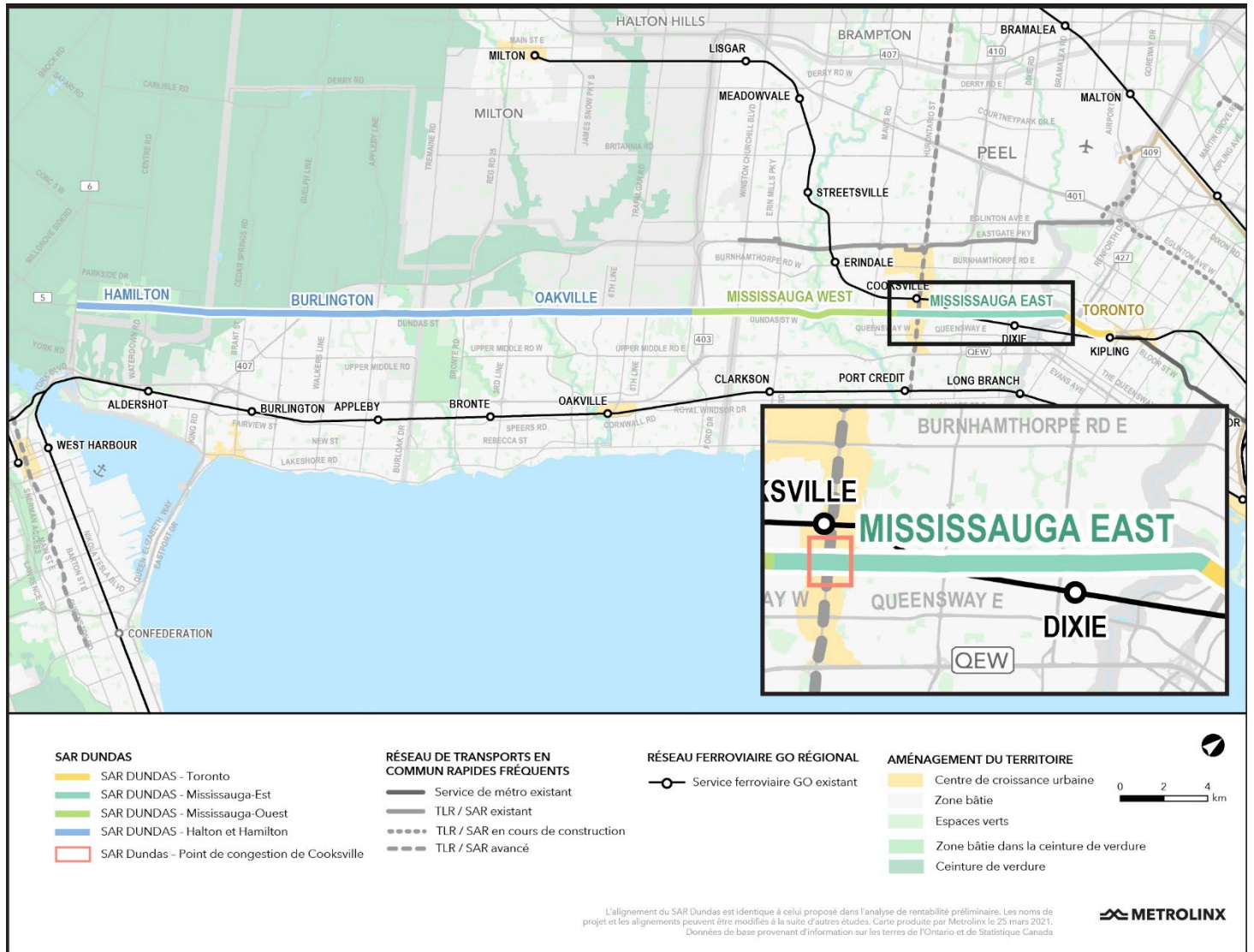


Avis d'achèvement du rapport environnemental sur le projet

Projet de service d'autobus rapide (SAR) Dundas – Mississauga-Est – processus d'évaluation des projets de transport en commun (PEPTC)

Metrolinx, en collaboration avec la Ville de Mississauga, continue de développer la planification du corridor de service d'autobus rapide (SAR) Dundas en achevant le rapport environnemental sur le projet (REP) pour le projet de SAR Dundas - Mississauga-Est (entre le ruisseau Etobicoke et Confederation Parkway), conformément au Règlement de l'Ontario 231/08.



Le projet

Le projet de SAR Dundas consiste en un corridor de transport proposé le long d'un tronçon de 48 kilomètres de la rue Dundas, depuis l'autoroute 6 dans la ville de Hamilton jusqu'au Centre de transport en commun Kipling dans la ville de Toronto, reliant les centres-villes d'Etobicoke et de Mississauga. Plus de 20 kilomètres des 48 kilomètres de ce projet municipal de transport en commun consisteront en des artères ou des voies réservées aux autobus, séparés du reste de la circulation, ce qui permettra des correspondances de transport en commun plus rapides et plus fiables. Cet avis concerne le tronçon de Mississauga-Est (entre le ruisseau Etobicoke et Confederation Parkway) du corridor, d'une longueur de sept kilomètres (ci-après appelé le projet SAR Dundas - Mississauga-Est).

Le processus

Les impacts environnementaux du projet SAR Dundas - Mississauga-Est ont fait l'objet d'évaluation et un REP a été préparé pour documenter les conclusions de l'évaluation et les mesures d'atténuation proposées, conformément au PEPTC et comme prescrit par le Règlement de l'Ontario 231/08, pris en vertu de la Loi sur les évaluations environnementales.

Le REP sur le projet SAR Dundas - Mississauga-Est est accessible aux fins de consultation sur le site Web du projet, au www.metrolinxengage.com/fr/DundasBRT pendant une période d'examen public de 30 jours qui

débutera le **23 février 2022** et prendra fin le **25 mars 2022**. Les personnes intéressées sont invitées à consulter ce document et à soumettre leurs commentaires d'ici le **25 mars 2022** à l'adresse courriel du projet : Peel@metrolinx.com

Si vous n'avez pas accès à Internet, souhaitez obtenir des copies papier des documents du projet, avez des besoins d'accessibilité ou souhaitez formuler des commentaires, veuillez communiquer avec l'équipe des relations communautaires, à l'adresse ci-dessus ou au 416-202-7500.

Dans certaines circonstances, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a le pouvoir d'exiger un supplément d'examen du projet de transport en commun ou d'y imposer des conditions, notamment si le ministre estime que :

- le projet de transport en commun pourrait avoir une incidence négative sur une question d'importance provinciale se rapportant à l'environnement naturel ou ayant une valeur ou du caractère sur le plan du patrimoine culturel; ou
- le projet de transport en commun pourrait avoir une incidence négative sur des droits des peuples autochtones ou des droits conférés par traité constitutionnellement protégés.

Avant d'exercer le pouvoir susmentionné, le ministre doit examiner toute objection écrite au projet de transport en commun reçue dans les 30 jours suivant la publication initiale de l'avis d'achèvement et du REP.

Si vous avez discuté de vos préoccupations avec le ou les promoteurs et que vous vous opposez à ce projet de transport en commun, vous pouvez faire parvenir votre objection par écrit au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs au plus tard le **25 mars 2022** à l'adresse indiquée ci-dessous. Tous les documents de contestation envoyés doivent indiquer clairement qu'une objection est soumise et décrire les répercussions défavorables sur une question d'importance provinciale ayant trait à l'environnement naturel ou culturel ou aux droits conférés aux peuples autochtones par traité. Les objections doivent être reçues dans les 30 jours suivant la publication initiale de l'avis d'achèvement du REP.

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs

Direction des évaluations et des permissions environnementales

À l'attention de : Daniel Raisman, agente de projet

Tél. : 416-535-8525

Courriel : daniel.raisman@ontario.ca

Le ministère transmettra une copie des objections au promoteur du projet si cela n'a pas déjà été fait.

Tous les renseignements personnels que renferment les commentaires (nom, adresse, numéro de téléphone, lieu d'une propriété, etc.) sont recueillis, conservés et divulgués par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs aux fins de transparence et de consultation. Ces renseignements sont recueillis conformément à la Loi sur les évaluations environnementales ou sont recueillis et conservés dans le but de constituer un document accessible au grand public, comme le stipule l'article 37 de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Les renseignements personnels soumis feront partie des dossiers accessibles au grand public, à moins que l'on demande expressément qu'ils restent confidentiels. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le metrolinx.com/fr/aboutus/privacy.aspx ou communiquer avec le responsable principal de la protection de la vie privée au 416-202-5941.

Cet avis a été publié le **17 février 2022**, puis le **24 février 2022**, pour informer toutes les parties intéressées de l'avis d'achèvement en date du **22 février 2022**.

Also available in English. For more information, please contact Peel@metrolinx.com.